

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS
LE 10 FÉVRIER 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, tenue le 10 février 2020 à 19h00 à la salle multifonctionnelle de Gascons sous la présidence de monsieur Henri Grenier, maire et à laquelle étaient présents les conseillères et conseillers suivants :

Mesdames Sylvie Blais, Marie-Ève Allain et Mireille Langlois
Messieurs Hartley Lepage et Marc-Aurèle Blais

Monsieur Denis Langlois était absent de la présente séance

Était également présente, madame Marlyne Cyr, directrice générale par intérim.

01. PRIÈRE

Le maire, monsieur Henri Grenier, récite une prière.

02. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte. Il est 19h00.

03. MOT DE BIENVENUE

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2020-02-029

04. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Hartley Lepage, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté;

1. Prière
2. Ouverture de la séance et vérification du quorum
3. Mot de bienvenue
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des procès-verbaux des séances du 13, 16 et 24 janvier 2020
6. Adoption des comptes à payer, des listes de dépôt-salaires et des chèques au 31 janvier 2020
7. Correspondance
8. Dons et commandites
9. Appui au projet de prise en charge du port de mer de Chandler par la ville de Chandler
10. Participation financière – entente de développement culturel 2020 de la MRC de la Maison de la Culture
11. Rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle
12. Modification de la résolution 2019-09-521
13. Résolution pour une demande d'aide financière au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur dans le programme PAFIRS-EBI
14. Résolution pour le projet de rénovation et d'agrandissement de l'aréna municipal
15. Résolution – autorisation de la délivrance du permis pour la construction d'une galerie à l'arrière du bâtiment sis au 115, route de la rivière dans la municipalité de Port-Daniel-Gascons
16. Paiements de factures
17. Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par obligation au montant de 3 748 000\$ qui sera réalisé le 24 février 2020

18. Résolution d'adjudication relativement à un emprunt par obligation au montant de 3 748 000\$ qui sera réalisé le 24 février 2020
19. Modification – résolution numéro 2019-10-537 à la modification de la résolution 2019-02-088 – programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis pour l'octroi d'une aide financière ou un crédit de taxes, raccordement des services municipaux et don de terrain
20. Signatures des ententes concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat et concernant la sécurité de l'information
21. Soumission pour mandat spécifique – arpenteur géomètre
22. Soumission pour une porte de sortie CPE P'tits coquillages
23. Points d'informations
24. Période de questions
25. Levée de la séance

Adopté à l'unanimité des conseillers

2020-02-030 05. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 13, 16 ET 24 JANVIER 2020

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que les procès-verbaux des séances du 13, 16 et 24 janvier 2020 soient adoptés tels que présentés aux membres du conseil.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2020-02-031 06. ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DES LISTES DES DÉPÔTS-SALAIRES ET DES CHÈQUES AU 31 JANVIER 2020

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que le conseil municipal adopte par la présente la liste des dépôts-salaires # 908416 à # 908536 , et la liste des chèques # 913856 à # 913983 ainsi que les comptes à payer au montant de 44021.01\$ soient acceptés et payés

Adopté à l'unanimité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, directrice générale par intérim de la municipalité de Port-Daniel, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses décrites dans la présente résolution.

Directrice générale par intérim

07. CORRESPONDANCE

Lecture faite par monsieur le maire de la correspondance suivante :

- ✓ Société d'Habitation du Québec : approbation du règlement 2019-13 visant la création d'un programme municipal complémentaire au programme AccèsLogis Québec
- ✓ Energere : projet de modernisation du réseau d'éclairage pour le printemps 2020
- ✓ Centre de formation Chandler/Bonaventure : lettre de remerciement

✓ CISSS de la Gaspésie :réponse à la demande d'implantation d'une maison des aînés

✓ Société d'Habitation du Québec, e-mail de Véronique Duval-Martin : budget réservé (part SHQ) pour l'application du volet II-6 Bonification AccèsLogis

✓ Transports Québec /Direction de la réhabilitation et de l'entretien des chemins de fer; points à régler concernant les travaux de ponts ferroviaires.

✓ J'écoute la jeunesse – projet de débarcadère nautique pour embarcation non motorisées – motion de félicitations déposée au nom de la municipalité de Port-Daniel-Gascons

2020-02-032

08. DONS ET COMMANDITES

2020-02-032-1

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise une aide financière de 2 220\$ à l'École St-Bernard (Gascons) pour une formation «prêts à rester seuls»

2020-02-032-2

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise une aide financière de 500\$ à Dominick Briand pour ses ateliers-conférences «la musique à portée de main» qui lui permettra de procéder aux réparations des instruments de musique et acheter des accessoires.

2020-02-032-3

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise une commandite de 500\$ au Championnat régional de la Coupe Desjardins à Chandler du 1^{er} au 5 avril 2020

2020-02-032-4

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise la demande d'heures de glace pour le CPE P'tits Coquillages.

2020-02-032-5

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Hartley Lepage et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise une commandite au montant de 500\$ pour la journée pré-novice du 15 février 2020 qui aura lieu à l'aréna municipal.

2020-02-032-6

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise une commandite de 250\$ à la Polyvalente Mgr Sévigny pour le Grand Défi Pierre Lavoie 2020 dont quatre élèves de Port-Daniel-Gascons vont participer

2020-02-032-7

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise une aide financière de 1 000\$ à la maison des jeunes L'Envolée Jeunesse pour les activités avec les jeunes

Adopté à l'unanimité des conseillers

2020-02-033

09. APPUI AU PROJET DE PRISE EN CHARGE DU PORT DE MER DE CHANDLER PAR LA VILLE DE CHANDLER

CONSIDÉRANT la proposition de prise en charge de l'installation portuaire de Chandler présentée à Transports Canada par la ville de Chandler;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Chandler travaille ardemment à la réhabilitation de cette installation portuaire;

CONSIDÉRANT QU'une installation réhabilitée aura tout le potentiel de devenir un important outil de développement économique pour toute la région;

CONSIDÉRANT QUE le potentiel du Port de Chandler démontré dans le plan d'affaires et les études connexes réalisé pour la ville en vue de sa prise en charge auprès de Transports Canada;

CONSIDÉRANT QUE la prise en charge du Port de Chandler par la ville représente un projet majeur pour la région en ce qui a trait aux retombées économiques et à la création d'emploi;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Chandler doit obtenir du Programme de transfert des installations portuaires de Transports Canada les fonds nécessaires qui lui permettront de réaliser les travaux de remise à neuf et de couvrir d'éventuels déficits d'opération;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Marie-Ève Allain dûment appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais, il est résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons appuie la démarche de la ville de Chandler et souscrit entièrement aux objectifs de cette démarche qui sont de remettre cette installation portuaire fonctionnelle et d'y développer des activités portuaires et maritimes qui répondront aux besoins des différents marchés qui ont été clairement identifiées lors de l'élaboration du plan d'affaires commandé par la ville.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2020-02-034

10. PARTICIPATION FINANCIÈRE – ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2020 DE LA MRC DE LA MAISON DE LA CULTURE

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Hartley Lepage et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise une participation financière de 2 000\$ pour la réalisation de l'entente de développement culturel 2020 de la MRC.

Adopté à l'unanimité des conseillers

11. RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Conformément à l'article 938.1 du Code municipal, la municipalité doit déposer au moins une fois par année lors d'une séance du conseil, un rapport concernant l'application de son règlement sur la gestion contractuelle.

La directrice générale par intérim dépose ledit rapport qui dit que l'application du règlement sur la gestion contractuelle n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière.

2020-02-035

12. **MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2019-09-521
ACHAT DU TERRAIN ADJACENT DU CENTRE
MULTIFONCTIONNEL DE PORT-DANIEL-GASCONS,
SECTEUR GASCONS**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'Infrastructures Québec Municipalité, la demande déposée par la municipalité de Port-Daniel-Gascons pour la rénovation et l'agrandissement de son centre multifonctionnel a été jugée prioritaire par le Ministère et a été retenue pour l'octroi d'une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition du terrain adjacent à l'infrastructure n'est pas admissible au programme d'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons doit transmettre au Ministère un document démontrant que la municipalité est propriétaire du terrain sur lequel le projet se réalisera afin que le Ministère puisse procéder à la recommandation financière;

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise l'achat du terrain de Fruit de Mer Gascons Ltée, terrain adjacent ainsi que les immeubles s'y rattachant au centre multifonctionnel de Port-Daniel-Gascons, secteur Gascons, soient les lots 406-8, 406-9 et 407-2 pour un montant total de 100 000\$, TPS et TVQ, le cas échéant.

Que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise madame Marlyne Cyr, directrice générale par intérim à utiliser les services de Me Deraiche pour la préparation de l'acte d'achat dudit terrain;

Que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise la directrice générale par intérim et monsieur le maire, Henri Grenier à signer tous les documents relatifs à l'acte d'achat;

Que cette dépense de 100 000\$, TPS et TVQ le cas échéant soit financée à même l'emprunt (règlement 2019-15) de 5 297 050\$ pour la réfection et l'agrandissement du centre multifonctionnel de Port-Daniel-Gascons.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-02-036

13. **RÉSOLUTION - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR DANS LE PROGRAMME PAFIRS-EBI**

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu :

QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise la présentation du projet de rénovation et d'agrandissement de l'aréna de Port-Daniel-Gascons au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de Port-Daniel-Gascons à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons désigne madame Marlyne Cyr, directrice générale par intérim, comme personne

autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2020-02-037

14. RÉSOLUTION POUR LE PROJET DE RÉNOVATION ET D'AGRANDISSEMENT DE L'ARÉNA MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons désire présenter une demande d'aide financière au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur dans le programme PAFIRS-EBI;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons possède sur son territoire municipal un aréna construit en 1977 et sur et dans laquelle aucune amélioration n'y a été apportée;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons est en plein essor économique et en période de grand développement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons a vu sa population diminuer de l'ordre de 25% durant les 20 dernières années;

CONSIDÉRANT QU'au cours des dernières années, la municipalité de Port-Daniel-Gascons, avec l'arrivée de Ciment McInnis, a pris un virage pour contrer cette baisse de sa population, offrir des services répondant aux besoins de cette dernière, attirer de nouvelles familles et axer son développement sur l'attractivité et le sport;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons possède déjà sur son territoire municipal un gym situé dans un local désuet et ne répondant pas aux normes du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses activités nouvelles (crossfit, danse arabe, etc.) ont vu le jour dans la municipalité au cours des dernières années et que la municipalité désire intégrer ces activités au centre sportif;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire ouvrir son centre sportif à l'année (6 mois - glace artificielle et 6 mois – terrain multisports);

CONSIDÉRANT QUE l'aréna rénové et agrandi pourrait servir aux gens de la MRC du Rocher-Percé ou à tout le moins à une partie de celle-ci;

POUR CES CONSIDÉRATIONS, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons dépose, au nom de sa communauté et les communautés limitrophes, le projet de rénovation et d'agrandissement de son aréna local.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2020-02-038

15. RÉSOLUTION – AUTORISATION DE LA DÉLIVRANCE DU PERMIS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE GALERIE À L'ARRIÈRE DU BÂTIMENT SIS AU 115, ROUTE DE LA RIVIÈRE DANS LA MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS

Sur présentation d'une expertise géotechnique ou géologique produite par un expert qualifié, le conseil municipal peut lever ou des interdiction(s) identifiée(s) à l'article 15.5.

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons, à la lumière de l'expertise produite par le demandeur, autorise la délivrance du permis pour la construction d'une galerie à l'arrière du bâtiment sis au 115, route de la Rivière dans la municipalité de Port-Daniel-Gascons.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2020-02-039

16. PAIEMENTS DE FACTURES

Il est proposé par monsieur Hartley Lepage, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise les paiements de factures ci-dessous identifiés :

- Ultima assurance et gestion de risque : factures reliées aux assurances pour la période du 20/12/2019 au 31/12/2020 au montant de 3 170\$;
 - No facture : 19224 au montant de 80\$
 - No facture : 19225 au montant de 2 370\$
- Centre Intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie : facture relié à la quote-part pour le transport du Centre de jour au montant de 1 416.50\$
- CAUREQ : facture reliée à la répartition annuelle pour le service incendie au montant de 1 009.80\$
- MRC du Rocher-Percé : facture reliée aux quotes-parts payables en 4 versements, le premier est du pour le 15 février au montant de 101 779.25\$
- Moteurs C.-A Inc. : achats d'équipements pour le Centre Plein Air La Souche pour un montant total de 5 552.14\$, avant taxes;
 - facture #174751 au montant de 2 552.15\$
 - facture #174760 au montant de 2 999.99\$
- CLDesign : facture reliée au projet de l'aréna de Gascons (résolution numéro 2019-11-605) au montant avant taxes de 12 500\$;
- MFT et Fils : certificat de paiement 05, facture reliée au contrat de rénovation du Centre Plein Air La Souche au montant avant taxes de 25 270.37\$;
- Dissidence de la part de la conseillère, madame Marie-Ève Allain pour cette facture.
- Moteurs C –A Inc.; facture #174754 (3 600\$) a été annulée et est remplacée par la facture #174792 reliée pour des travaux de montage d'appareil de cuisson au propane au montant de 8 706.60\$ avant taxes;

Adopté à la majorité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, directrice générale par intérim de la municipalité de Port-Daniel, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses décrites dans la présente résolution.

Directrice générale par intérim

2020-02-040

17. RÉSOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATION AU MONTANT DE 3 748 000\$ QUI SERA RÉALISÉ LE 24 FÉVRIER 2020

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la municipalité de Port-Daniel-Gascons souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 748 000\$ qui sera réalisé le 24 février 2020 , réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2007-02	19 500\$
2018-13	440 000\$

2018-14	2 301 950\$
2018-14	986 550\$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 2007-02, 2018-13 et 2018-14, la municipalité de Port-Daniel-Gascons souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons avait le 18 février 2020, un emprunt de 19 500\$, sur un emprunt original de 357 100\$, concernant le financement du règlement numéro 2007-02;

ATTENDU QUE, en date du 18 février 2020, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui sera réalisée le 24 février 2020 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2^{ième} alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance du règlement numéro 2007-02;

Il est proposé par monsieur Hartley Lepage, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu unanimement :

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datés du 24 février 2020;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 24 février et 24 août de chaque année;
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation ; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7)
4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS Inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la directrice générale par intérim à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé «Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises»;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant

C.P.D. DU CENTRE-SUD GASPÉSIEN
70 BOUL. RENÉ LEVESQUE
CHANDLER QC G0C 1K0

8. Que Les obligations soient signées par le maire, monsieur Henri Grenier et la directrice générale par intérim, madame Marlyne Cyr de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les

obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2007-02, 2018-13 et 2018-14 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 24 février 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Que, compte tenu de l'emprunt par obligations du 24 février 2020, le terme originel des règlements d'emprunt numéros 2007-02, soit prolongé de 6 jours

Adopté à l'unanimité des conseillers

2020-02-041

17. RÉSOLUTION D'ADJUDICATION POUR L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS

Soumissions pour l'émission d'obligations

Date d'ouverture : 10 février 2020	Nombre de soumissions : 3
Heure d'ouverture : 11h	Échéance moyenne : 4 ans et 7 mois
Lieu d'ouverture : Ministère des finances du Québec	
Montant : 3 748 000\$	Date d'émission : 24 février 2020

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 2007-02, 2018-13 et 2018-14, la Municipalité de Port-Daniel--Gascons souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité de Port-Daniel--Gascons a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 24 février 2020, au montant de 3 748 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

149 000 \$	1,90000 %	2021
152 000 \$	1,90000 %	2022
156 000 \$	1,90000 %	2023
160 000 \$	1,95000 %	2024
3 131 000 \$	2,00000 %	2025

Prix : 98,94132 Coût réel : 2,23704 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

149 000 \$	1,80000 %	2021
152 000 \$	1,80000 %	2022
156 000 \$	1,85000 %	2023
160 000 \$	1,90000 %	2024
3 131 000 \$	2,00000 %	2025

Prix : 98,54000 Coût réel : 2,32445 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

149 000 \$	2,00000 %	2021
152 000 \$	2,00000 %	2022
156 000 \$	2,05000 %	2023
160 000 \$	2,10000 %	2024
3 131 000 \$	2,15000 %	2025

Prix : 98,40200 Coût réel : 2,51279 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 3 748 000 \$ de la Municipalité de Port-Daniel--Gascons soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS Inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la directrice générale par intérim à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises »;

Que le maire, monsieur Henri Grenier et la directrice générale par intérim, madame Marlyne Cyr soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2020-02-042

19. **MODIFICATION – RÉOLUTION NUMÉRO 2019-10-537 À LA
MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2019-02-088 –
PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE
AU PROGRAMME ACCÈSLOGIS POUR L'OCTROI D'UNE AIDE
FINANCIÈRE OU UN CRÉDIT DE TAXES, RACCORDEMENT DES
SERVICES MUNICIPAUX ET DON DE TERRAIN**

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur la Société d'Habitation du Québec, une municipalité peut préparer un programme complémentaire à celui de la Société d'habitation du Québec, si cette dernière le prévoit dans un programme préparé et mis en œuvre par elle;

ATTENDU QUE le programme municipal complémentaire doit être approuvé par la Société d'Habitation du Québec;

ATTENDU QUE la Société d'Habitation du Québec a préparé et mis en œuvre le programme AccèsLogis et que ce programme prévoit notamment qu'une municipalité peut préparer et adopter par règlement un programme complémentaire au programme AccèsLogis en vue d'accorder au propriétaire toute forme d'aide financière, y compris l'octroi d'un crédit de taxes foncières et de taxes de services;

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu :

QUE la Municipalité de Port-Daniel–Gascons décide ce qui suit :

Article 1; Dans le but de permettre à Les habitations Port-Daniel–Gascons de bénéficier du programme AccèsLogis, la présente résolution vise à instaurer un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec.

Article 2; Ce programme permet à la municipalité d'accorder à l'organisme une aide financière sous la forme d'un crédit de taxes foncières et de taxes de services;

Article 3; L'aide financière accordée par la municipalité dans le cadre du présent programme consiste en :

- Un crédit de taxes foncières et de taxes de services correspondant à 100% du montant pour une période de 35 ans;
- Le raccordement des services municipaux;
- Un don de terrain;
- Un don monétaire de 50 000\$;
- La réalisation de l'analyse environnementale phase 1 et du test de capacité portante du terrain;
- Les frais de l'arpenteur-géomètre;
- Les esquisses préliminaires de l'architecte
- Le test d'eau pour les gicleurs

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-02-043

20. SIGNATURES DES ENTENTES CONCERNANT LA GESTION DES PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT ET CONCERNANT LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

- L'entente concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat :

Cette entente a pour objet de préciser les responsabilités du Partenaire et de la Société relativement à l'administration des programmes d'amélioration de l'habitat et pour lesquels le Partenaire signifie sa participation et d'énoncer à cet effet les règles administratives qui s'appliquent.

- L'entente concernant la sécurité de l'information :

Cette entente de sécurité a pour objet de préciser les responsabilités incombant respectivement à la Société et au Partenaire au regard de la prestation électronique de services, notamment en ce qui a trait aux opérations découlant de l'application et de l'administration des programmes dont la gestion a été confiée au Partenaire.

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise monsieur Henri Grenier, maire et madame Marlyne Cyr, directrice générale par intérim à signer tous les documents relatifs aux ententes ci-haut mentionnées.

Adopté à l'unanimité des conseillers

**21. SOUMISSION POUR MANDAT SPÉCIFIQUE –
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE DANS LE PROJET D’ALIMENTATION ET
DISTRIBUTION D’EAU POTABLE, COLLECTE ET TRAITEMENT DES
EAUX USÉES (SECTEUR GASCONS)**

Dans le cadre du projet d’alimentation et distribution d’eau potable, collecte et traitement des eaux usées (secteur Gascons), la municipalité de Port-Daniel-Gascons a demandé des soumissions sur invitation pour les services d’un arpenteur-géomètre à «Mercier et Jutras » de New-Richmond et à «Leblanc Services d’Arpentage et Géomatique Inc.» afin de déterminer les limites de lot en vue d’identifier les acquisitions et servitudes nécessaires pour la réalisation de certains ouvrages du projet mentionné en titre.

CONSIDÉRANT QU’il n’y a eu qu’un seul soumissionnaire conforme, soit Leblanc Services d’Arpentage et Géomatique Inc. pour un montant de 5 770\$ avant taxes;

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons octroie le mandat d’arpenteur-géomètre dans le projet d’alimentation et distribution d’eau potable, collecte et traitement des eaux usées (secteur Gascons) à Leblanc Services d’Arpentage et Géomatique Inc. pour un montant de 5 770\$ avant taxes.

Adopté à l’unanimité des conseillers

**21. SOUMISSION POUR UNE PORTE DE SORTIE – CPE P’TITS
COQUILLAGES**

Ce point est remis à une séance ultérieure.

22. POINTS D’INFORMATION

- ✓ Télus sera trois jours, 10, 11 et 12 février 2020 au local des 50 ans et + de Port-Daniel pour donner de l’information sur la fibre optique
- ✓ Séance d’informations, mercredi le 26 février à 13h30 à la Maison des jeunes 418-396-6023
- ✓ Chiens : pour les plaintes un formulaire est disponible pour remettre aux inspecteurs afin de faire un suivi;
- ✓ CPA La Souche :
Remerciement pour les bénévoles pour leur temps (piste de raquettes et de ski);

23. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un période de question s’est tenue avec les personnes présentes à cette séance.

24. LEVÉE DE LA SÉANCE

L’ordre du jour étant épuisé, madame Marie-Ève Allain propose la levée de la séance à 20h25 .